

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
MJC LA BAULE
VENDREDI 8 AVRIL 2022

39 personnes présentes

20 votants présents

18 procurations = 38 votes

Le 8 avril 2022 à 18h, les membres de l'association MJC La Baule se sont réunis en assemblée générale annuelle dans le studio théâtre de la MJC sur convocation de Blaise DONNART Président effectuée par affiche, newsletter, réseaux sociaux, presse conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'association présents.

PGA, représenté par Eric GIRARDEAU, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué est absent et excusé, il assiste par visioconférence à cette assemblée.

Le Président déclare l'assemblée générale ouverte à 18h15 et adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes.

1/ le Président donne lecture du rapport moral (joint en annexe)

La directrice présente le rapport d'activités (joint en annexe)

Une question dans l'assemblée : Est-ce qu'il y a eu une disparition d'activités due au covid?

La réponse est : oui. Nous constatons un creux d'adhésion chez les 10-12 ans, constaté également dans d'autres associations. Nous avons choisi de néanmoins maintenir les cours de danse et de théâtre dans cette tranche d'âge afin de ménager l'avenir.

Nous avons regroupé 2 cours de dessin pour les adultes. Il y a une baisse des adhérents depuis 2020.

Il est demandé si quelqu'un demande le vote à bulletin secret plutôt qu'à main levée. La réponse est non.

Mis aux voix, le rapport moral et le rapport d'activités sont approuvés à l'unanimité (38 voix pour).

2/ Le trésorier donne lecture du rapport financier (joint en annexe).

L'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 se conclut par un déficit de 100 431 €.

La remarque suivante est faite dans l'assistance : Pour que la MJC existe il faut 260 000 € avec paiement des charges et du personnel. La MJC ne pourra pas supporter le niveau de subvention aussi bas de la mairie une deuxième année consécutive. Une réorientation d'activité ne pourra se faire à l'avenir sans le soutien de la ville.

Il est répondu que : Les charges fixes du bâtiment (eau, gaz, électricité et ménage) se montent à 62.897€ en 2021. La baisse du nombre d'adhérents influe également sur la situation financière de la MJC. La MJC doit réfléchir à son projet pour l'avenir afin de le proposer à la mairie et obtenir le bon niveau de subvention.

Des réunions avec la mairie ont eu et auront lieu pour comprendre les attentes de celle-ci et présenter les capacités de la MJC. Un audit financier, demandé par la Ville a eu lieu à l'automne 2021.

La MJC souhaite s'inscrire dans la politique enfance de la municipalité. Une prochaine réunion avec la mairie est prévue fin avril, rendant compte de l'audit du secteur enfance demandé par la Ville.

Lecture a été donnée des rapports (sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées) du commissaire aux comptes (présent en visio).

Les comptes annuels sont certifiés par le commissaire aux comptes.

Il est demandé si quelqu'un demande le vote à bulletin secret plutôt qu'à main levée. La réponse est non.

Mis aux voix, le rapport financier est approuvé par 37 voix et une abstention.

3/ Conformément à nos statuts, le Président soumet aux votes une proposition pour augmenter le montant de l'adhésion à l'association ainsi qu'une différenciation entre adhérents commune/hors commune.

	BAULOIS	HORS COMMUNE
ENFANT ETUDIANT DEMANDEUR D'EMPLOI	15€	20€
ADULTE	25€	30€

Une discussion s'ouvre sur la différence d'adhésion selon le lieu d'habitation. Il est rappelé que jusqu'à présent la MJC avait tenu à ne pas distinguer les adhérents selon leurs communes de résidence.

Il est répondu qu'aujourd'hui la Ville demande fermement que soit mis en place une différence du montant de l'adhésion en fonction du lieu d'habitation et du paiement de la taxe d'habitation.

Il est demandé si quelqu'un demande le vote à bulletin secret plutôt qu'à main levée. La réponse est non.

Il a d'abord été voté l'augmentation de l'adhésion de 5 € : 35 pour, 3 abstentions.

Il a ensuite été mis aux voix la différenciation commune/hors commune : 28 voix pour, 5 abstentions, 5 contre.

Pour finir, il a été voté le montant de l'adhésion hors commune : 28 voix pour, 5 abstentions, 5 contre.

4/ il est procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

SORTANTS	ELUS EN 2020 POUR 3 ANS	ELUS EN 2021 POUR 3 ANS	Sont candidats
Jean BOYE Blaise DONNART Nicolas SOURICE	Gwenaelle DAGDAGUI Marie Claude MALIGNE	Alain Audic Daniel Clément Paulette Bernard Christiane Giffard Pauline Savary Nathalie Hoarau Jean-Pierre Girault Manoelle Samson	Jean BOYE Blaise DONNART Ingrid DUCHATELET

A la demande du public, chaque candidat se présente et indique ses intentions.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat : 34 bulletins

33 voix pour chacun des candidats.

Faute de nouvelles questions, l'assemblée générale est close.